



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Nunavik

Bilan annuel

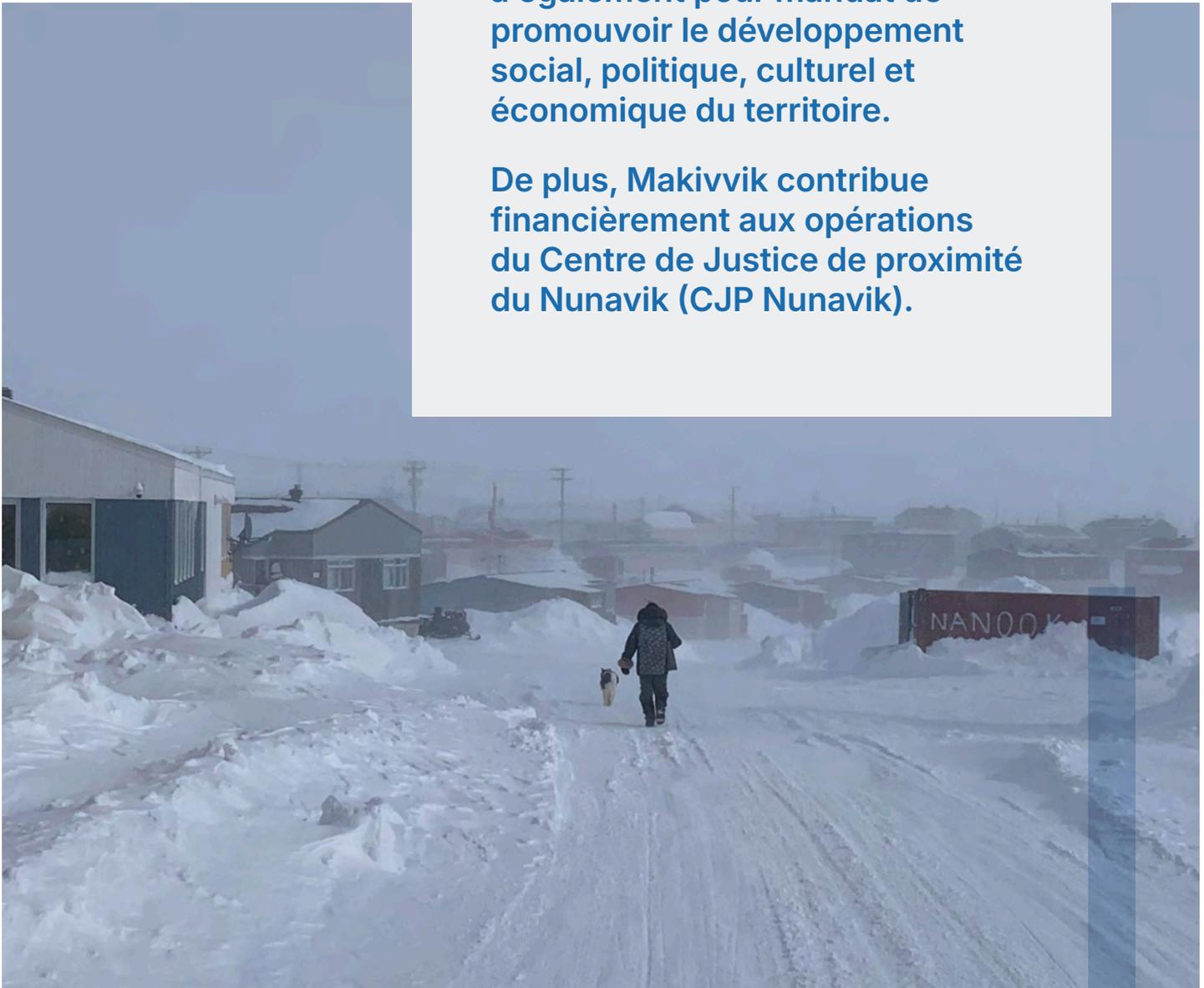
24/25



La Société Makivik constitue le porte-parole des Inuit du Nunavik en ce qui concerne la protection de leurs droits et de leurs intérêts découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ainsi que de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik.

Makivvik gère les indemnités issues de ces conventions et a également pour mandat de promouvoir le développement social, politique, culturel et économique du territoire.

De plus, Makivvik contribue financièrement aux opérations du Centre de Justice de proximité du Nunavik (CJP Nunavik).

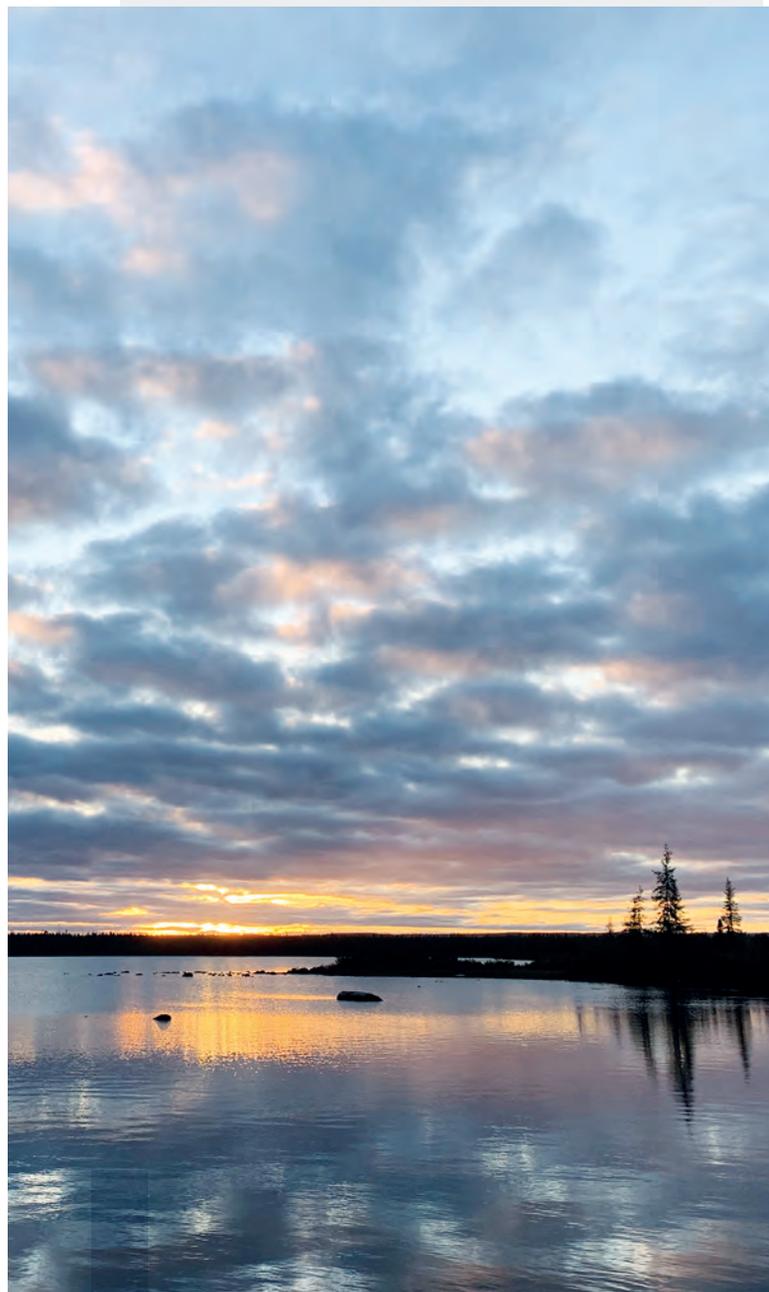


Un CJP doté d'une offre adaptée aux besoins exprimés par les communautés

Depuis ses débuts, le CJP Nunavik consulte régulièrement la population locale afin d'orienter ses services en fonction des besoins exprimés par celle-ci.

Le règlement des successions s'est rapidement démarqué comme étant un service prioritaire à développer au Nunavik en raison du volume de successions non réglées, de la complexité des démarches successorales et de la quasi-inexistence des ressources disponibles.

Dans cet esprit, nous avons mis efforts et énergie à construire un Centre qui accompagne non seulement les Inuit dans le règlement des successions, mais qui forme également nos partenaires locaux et sensibilise les membres des communautés aux divers enjeux liés à ces questions.

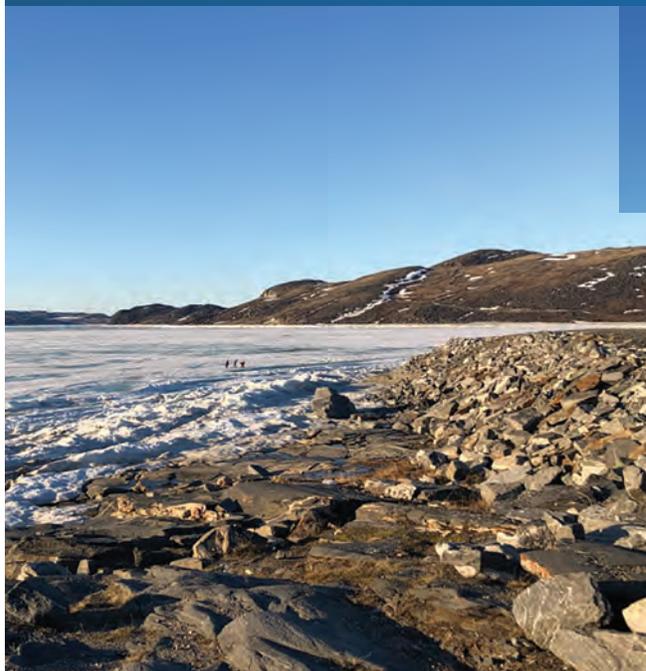


Du nouveau au Centre de justice de proximité du Nunavik

De nouveaux services offerts.

L'accompagnement des familles dans le règlement d'une succession peut soulever différents enjeux. Dans l'optique d'offrir un soutien plus complet aux familles, nous avons mobilisé de nouvelles ressources afin d'ajouter les récents services d'accompagnement suivants :

- » Changement / correction de nom au Directeur de l'État civil
- » Reconnaissance de certaines adoptions traditionnelles au Directeur de l'État civil
- » Demande d'indemnité à l'IVAC et la SAAQ dans les cas de décès d'un bénéficiaire
- » Jugement déclaratoire de décès



Une équipe dynamique qui s'agrandit encore cette année!

Le CJP Nunavik gagne en notoriété et en popularité. Afin de répondre aux besoins grandissants, deux nouveaux membres se sont ajoutés à notre équipe, soit Sara-Kim Delamarre, notaire et Catherine Mariani, avocate. Notre équipe, désormais composée de 7 personnes, poursuit avec enthousiasme sa mission de sensibilisation, de collaboration, d'éducation et de soutien aux communautés inuites du Nunavik.

Des formations en demande !

À la demande de plusieurs de nos partenaires locaux, nous offrons depuis maintenant 2 ans des formations adaptées à leurs besoins et ce, à raison d'une à six formations par année pour chaque partenaire.

Cette année, les partenaires suivants ont bénéficié de nos services :

- » Les agents à l'emploi de l'Administration régionale Kativik (ARK)
- » Les coordonnateurs aux aînés des municipalités (CNV)
- » Les gérants des Coopératives d'achats (FCNQ)
- » Les travailleurs sociaux des deux Centres de santé (Tulattavik et Inuulitsivik)
- » Les agents aux impôts présents dans les communautés (Makivvik)
- » Les agents d'aide aux victimes d'actes criminels de Sapumijit (CAVAC Nunavik)

Ces formations permettent non seulement de tisser des liens avec nos partenaires locaux, mais aussi d'améliorer l'accès à nos services. Nos partenaires, mieux outillés, deviennent des vecteurs de connaissances dans leurs communautés respectives!

Partenariats et collaborations

Sans l'aide et la participation de nos précieux partenaires locaux, nous ne pourrions offrir un tel accompagnement aux membres des communautés du Nunavik. Ils sont d'une aide inestimable, notamment pour faire le pont entre les communautés, les membres de celles-ci et notre équipe.

Nos principaux partenaires locaux sont :

Makivvik

- » Département de justice
- » Registraire de Makivvik (Nunavik enrolment officer)
- » Administrateurs des bureaux Makivvik dans les villages
- » Département des impôts

Administration régionale Kativik

- » Agents locaux d'emploi
- » Coordonnateurs aux aînés
- » Sapumijjit (agents du CAVAC)

Les villages nordiques

- » Maires
- » Secrétaires-trésoriers

Fédération des Coopératives du Nord du Québec (FCNQ)

- » Gérant des coopératives locales

Centres de santé Tulattavik et Inuulitsivik

- » Travailleurs sociaux

Partenaires nationaux :

Plusieurs de nos partenaires nationaux ont adapté leurs procédures internes afin de faciliter le traitement des dossiers relatifs aux Inuit, dont :

Gouvernement du Québec et organismes parapublics :

- » Revenu Québec
- » Directeur de l'État civil
- » Services Québec
- » IVAC
- » Aide juridique

Autres partenaires et collaborateurs :

- » Institutions financières
- » Caisse d'économie solidaire Desjardins
- » CIBC Kuujjuaq
- » Beneva assurances
- » Justice Pro Bono

Nos services en chiffres

Nos dossiers

472

nouveaux dossiers ont été ouverts cette année

776

dossiers ont été actifs cette année

Nos déplacements

17 séjours au Nunavik ont été effectués par l'équipe, soit :

17

séjours de cliniques notariales dans 9 communautés différentes pour offrir nos services de règlement des successions, lesquels ont généré 258 consultations en personne

7

séjours à Inukjuak en soutien et formation des agents d'accès à la justice

4

cliniques de testaments notariés ayant permis d'instrumenter 44 testaments

Remerciements

Toute l'équipe du Centre de justice de proximité du Nunavik tient à remercier encore une fois tous nos indispensables partenaires locaux sans lesquels la mission du Centre ne pourrait être possible.

Nous tenons également à remercier les communautés qui nous accueillent toujours chaleureusement avec enthousiasme, intérêt et ouverture. Nos remerciements vont également à nos partenaires nationaux pour leur volonté à contribuer au succès de notre mission. Enfin, nous tenons à remercier nos partenaires financiers Makivvik et Justice Québec pour leurs généreuses contributions sans lesquelles le Centre ne pourrait offrir ses services à la population.

Équipe

Andrée Langlois,
Agente d'accès à la justice

Sean Ruptash,
Agent d'accès à la justice

Maude Côté-Boucher,
Notaire

Sara Kim Delamarre,
Notaire

Karine Harnois,
Notaire

Catherine Mariani,
Avocate

Eve Langlois,
Notaire et coordonnatrice



ANNEXE

1. Un Centre de justice à vocation particulière

Au CJP Nunavik, nous avons une vocation bien particulière : nous concentrons nos efforts à sensibiliser et mobiliser les communautés du Nunavik sur l'enjeu du règlement des successions. La nature des besoins juridiques au Nunavik est variée et complexe, et la réalité s'avère bien différente de celle que connaissent les autres CJP. Le choix de nous orienter vers le règlement des successions a été motivé non seulement par la nature administrative du règlement des successions, mais également suite à la tenue de consultations auprès des organisations et des membres des communautés qui ont nettement fait ressortir ce besoin particulier.

En réponse à cette nécessité, le CJP Nunavik offre un service d'accompagnement pour le règlement des successions. Grâce à notre approche collaborative et à nos nombreux partenariats au sein même des communautés, nous offrons ces services d'accompagnement dans tous les villages nordiques et ce, tout au long de l'année. Nous organisons également des cliniques notariales ponctuelles à travers le Nunavik. En effet, notre équipe se déplace dans les villages nordiques afin d'aller à la rencontre des communautés et de leurs membres, en plus de créer des partenariats locaux, de rencontrer la clientèle touchée par la perte d'un être cher et offrir, dans certains cas, des testaments notariés en partenariat avec des notaires externes au CJP.

2. Une vision à long terme

Notre mission est beaucoup plus large que le soutien des familles dans le règlement des successions. Elle se veut aussi un outil de sensibilisation ainsi qu'un projet rassembleur dont l'objectif est de mobiliser toutes les parties prenantes des communautés dans la prise en charge de ce processus, le tout afin de permettre à ces communautés de développer un certain degré d'autonomie.

Le CJP Nunavik poursuit l'objectif de doter les Inuit d'un degré d'autonomie suffisant dans le règlement des successions afin d'assurer leur accès à des services de base en la matière, comme tout citoyen québécois est en droit de bénéficier. Cette autonomie passe d'abord et avant tout par la formation de personnes ressources clés au sein des communautés, lesquelles sont habilitées à comprendre le processus et le traduire selon le code culturel des Inuit et ainsi sensibiliser et mobiliser leurs pairs.

Les agents d'accès à la justice, aussi appelés JAO, sont au cœur de cette vision à long terme. C'est grâce à une formation soutenue et continue qu'ils pourront porter cette vision et ces objectifs et surtout les partager avec nos précieux partenaires ainsi qu'avec les communautés du Nunavik.

3. Un projet qui fait son chemin

Il y a plus de 5 ans déjà que le CJP Nunavik rencontre les membres des communautés et aborde les sujets touchant les successions. Lors de nos visites dans les communautés, nous constatons réellement tout le chemin parcouru. Nous y observons une remarquable progression et il est clair que nos efforts de sensibilisation commencent concrètement à porter leurs fruits. Dans chaque communauté visitée, nous rencontrons de plus en plus de nouvelles questions concernant les successions. Cette situation inédite démontre que les Inuit sont maintenant conscients des enjeux inhérents aux successions et nous reconnaissons leur volonté à se mobiliser pour trouver les ressources pertinentes pouvant soutenir ces processus.

4. Des successions... pas toujours simples à régler !

Au Nunavik, plusieurs particularités perdurent au niveau du règlement des successions. Sachant que le processus de règlement de succession s'avère habituellement long et peut s'étaler sur plus d'un an, même dans les cas les plus simples, le défi de le mener à terme subsiste toujours.

Des enjeux demeurent, notamment au niveau de la compréhension des concepts successoraux et des règles de droit inhérentes à ces concepts. La nécessité et la capacité à produire certains documents officiels constituent également des enjeux toujours présents. La barrière linguistique reste pour certains un enjeu de taille qui complique et prolonge considérablement le règlement d'une succession. En effet, de nombreuses institutions n'ont pas de ressources en inuktitut.

Enfin, de nombreuses embûches administratives persistent lors du règlement des successions, telles que des décès non enregistrés ou déclarés auprès du Directeur de l'État civil, des adoptions traditionnelles non régularisées ou encore la difficulté d'accès à certains services professionnels (comptable, notaire, avocat, etc.) et bancaires (ouverture et gestion du compte succession).



Bilan annuel

24/25



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Nunavik